



DEMISSION ET CONGES PAYES

Par **linece56**, le **20/11/2015 à 14:51**

Bonjour,

Je viens d'envoyer ma démission donc date de départ le 19/12/2015, cependant il me reste des congés de 2015 à solder. J'ai demandé pour les faire retirer de ma durée de mon préavis et on me dit que non si je l'ai pris cela prolongerait la durée de mon préavis. Je trouve cela bizarre?

Merci

Par **P.M.**, le **20/11/2015 à 19:52**

Bonjour,

Effectivement les congés payés prévus avant qui tombent pendant le préavis en prolongent le terme et d'autre part, aucune des parties ne peut imposer à l'autre la prise de congés payés une fois la rupture du contrat de travail notifiée...